



PROGRAMME FOURRURES AUTHENTIQUES DE LA VALLÉE DU MACKENZIE (FVM)

VENTES PRIVÉES DE FOURRURES DES TNO

Saviez-vous que vous pouvez vendre vos peaux à un commerçant en fourrures titulaire d'un permis ou à un simple citoyen et tout de même bénéficier de la Prime aux fourrures de grande qualité et du Programme des trappeurs commandités?

Instructions étape par étape

Pour être admissible à la prime aux fourrures de grande qualité, la valeur de la vente doit être égale ou supérieure au montant de l'avance pour l'espèce en question.

- Les récoltants doivent fournir une copie de la transaction (acte de vente).
- Le bureau du MECC peut fournir un gabarit au besoin.

TOUTES LES VENTES DOIVENT ÊTRE TRANSPARENTES.

Si une vente privée n'est pas transparente, cette peau ne devrait pas faire partie du programme FVM.

Les ventes privées entre membres de la famille immédiate ne sont pas admissibles aux avantages du programme FVM.



- L'acte de vente doit comprendre les éléments suivants :
 - Date de la vente
 - Valeur de la vente*
 - Signature du vendeur
 - Signature de l'acheteur
- Les transactions doivent être retraçables afin de s'assurer qu'elles ne passent qu'une seule fois par le programme FAVM.
- Les transactions doivent être vérifiées par un agent émetteur du MECC ou une personne désignée par ce dernier.



Contactez votre agent régional du MECC si vous avez des questions sur la manière de mener une vente privée dans le cadre du programme FAVM.

